

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/077 DU 18 MAI 2020 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS CADRES DE LA REGIE MILITAIRE DE CONSTRUCTION « R.M.C »

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution de la République du Burundi ;
- Vu la Loi Organique n°1/04 du 20 février 2017 portant Missions, Organisation, Composition, Instruction, Conditions de service et Fonctionnement de la Force de Défense Nationale du Burundi ;
- Vu la Loi n° 1/21 du 31 décembre 2010 portant Modification de la loi n°1/15 du 29 avril 2006 portant Statut des Officiers de la Force de Défense Nationale du Burundi ;
- Vu la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
- Vu le Décret-loi n°1/24 du 13 juillet 1989 portant Cadre Organique des Administrations Personnalisées de l'Etat ;
- Vu le Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Révision du Décret n°100/29 du 18 septembre 2015 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;
- Vu le Décret n° 100/158 du 05 novembre 2018 portant Missions et Organisation du Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants ;
- Vu le Décret n° 100/040 du 03 mars 2020 portant Réorganisation de la Régie Militaire de Construction « R.M.C » ;

Sur proposition du Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Directeur Général de la Régie Militaire de Construction :

Lieutenant-Colonel BANKUWUNGUKA Désiré, SS0789 de la matricule.

Article 2 : Est nommé Directeur Administratif et Financier à la Régie Militaire de Construction :

Colonel HAKIZIMANA Célestin, SS0396 de la matricule.

Article 3 : Est nommé Directeur Technique à la Régie Militaire de Construction :

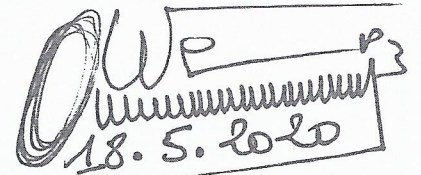
Major NIBIGIRA Léonidas, SS1895 de la matricule.

Article 4 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 5 : Le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 18 mai 2020

Pierre NKURUNZIZA.-

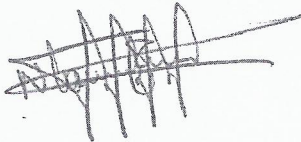


PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
LE PREMIER VICE-PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE,



Gaston SINDIMWO.

LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE
ET DES ANCIENS COMBATTANTS,



Emmanuel NTAHOMVUKIYE.